Nations Unies S/2019/593

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juillet 2019, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport factuel sur la saisie, dans le détroit d'Ormouz, du pétrolier *Stena Impero* battant pavillon britannique.

D'après les données issues des cartes intelligentes et les systèmes de navigation du port et du navire, le *Stena Impero* a incontestablement enfreint les règles et règlements régissant la navigation internationale et entravé le trafic maritime. Le navire a en effet endommagé des biens privés, blessé plusieurs personnes et pollué et dégradé le milieu marin du détroit d'Ormouz. Il a également ignoré les avertissements des autorités de l'Organisation portuaire et maritime de la province iranienne du Hormozgan ; une ordonnance de saisie a été délivrée à leur demande, qui a abouti à l'arraisonnement du navire par les gardes-côtes iraniens le vendredi 19 juillet 2019.

En outre, selon le rapport de l'Organisation portuaire et maritime du 20 juillet 2019, qui se fonde sur celui établi par les forces iraniennes présentes dans le détroit d'Ormouz, le pétrolier, à bord duquel se trouvaient 23 membres d'équipage, est entré en collision avec un bateau de pêche iranien le 19 juillet à 19 heures (heure locale), alors qu'il pénétrait dans le détroit en empruntant la voie du dispositif de séparation du trafic. La collision a causé d'importants dommages matériels au bateau iranien et fait des blessés parmi les membres d'équipage et les pêcheurs, dont certains sont toujours dans un état critique. Ignorant les avertissements adressés par les autorités côtières iraniennes, le pétrolier a éteint son système d'identification automatique à 20 h 59 (heure locale) avant d'effectuer une manœuvre dangereuse en s'engageant dans le détroit par la voie de sortie.

Le navire battant pavillon britannique ayant enfreint les règles régissant la navigation internationale, notamment celles relatives à la sûreté et à la sécurité, et ignoré les avertissements des autorités responsables du contrôle maritime, les forces maritimes iraniennes sont intervenues afin d'empêcher que d'autres accidents se produisent, de préserver l'ordre public et d'escorter le pétrolier jusqu'au port de Bandar Abbas pour qu'il soit procédé à une enquête plus approfondie.

Les autorités judiciaires iraniennes ont été immédiatement saisies. À l'issue des enquêtes préliminaires, le Bureau du procureur de Bandar Abbas a ordonné, à titre préliminaire, la saisie du *Stena Impero* afin que les cartes de navigation spécialisées soient examinées et qu'une enquête exhaustive soit menée sur les dommages causés au bateau de pêche iranien et à son équipage, sur l'étendue de la pollution et de la

Merci de recycler

dégradation causées au milieu marin et sur la dangerosité de la manœuvre effectuée par le pétrolier. Ces enquêtes sont en cours.

Compte tenu de ce qui précède, la République islamique d'Iran rejette les allégations infondées formulées dans la lettre datée du 20 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/589).

Je saisis cette occasion pour souligner que si, dans la région comme à l'extérieur, certains cherchent, par des actes de provocation délibérés, à entraver la navigation maritime dans le golfe Persique, toutes les mesures prises par les forces iraniennes dans la zone ont et ont toujours eu pour seul objectif de faire respecter les lois et règlements applicables de manière à préserver l'ordre public, à protéger le milieu marin, à assurer la sûreté et la sécurité de la navigation maritime et à garantir la circulation des matières énergétiques.

La police maritime doit régulièrement faire face à ce type de situation, comme le montre le cas du pétrolier *MT Riah* : le 14 juillet 2019, le navire a lancé un appel de détresse et a été remorqué par les forces iraniennes jusque dans les eaux territoriales du pays ; là, les agents ont découvert qu'il transportait clandestinement un million de litres de carburant provenant de la République islamique d'Iran et procédé à sa saisie, sur ordre du tribunal.

La République islamique d'Iran, qui possède la côte la plus longue du détroit d'Ormouz, a toujours assumé la responsabilité de protéger le trafic et d'assurer la sécurité de la navigation dans ce secteur. Reconnaissant le « droit de passage inoffensif » dans le détroit, elle continue de sécuriser le trafic conformément au principe de la libre navigation internationale et demande aux autres acteurs d'agir de façon responsable afin de préserver la sûreté, la sécurité et la stabilité dans une région aussi instable que le golfe Persique et le détroit d'Ormouz.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Eshagh **Al Habib**